

Adresse du conseil général et des citoyens de la commune d'Arras (Pas-de-Calais) félicitant la Convention sur son énergie déployée pour frapper les traîtres et les conspirateurs, lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général et des citoyens de la commune d'Arras (Pas-de-Calais) félicitant la Convention sur son énergie déployée pour frapper les traîtres et les conspirateurs, lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 71;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22584\\_t1\\_0071\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22584_t1_0071_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

champ, si toutefois il n'est détenu pour autres causes.

Fait et prononcé à l'audience publique du tribunal, le 27 mess. II (1).

F. DUMAS (*présid.*)

## 60

Le Conseil général de la commune d'Arras (2), et les citoyens de cette commune, réunis en assemblée générale, félicitent la Convention sur l'énergie qu'elle a déployée lorsqu'au milieu du plus pressant danger elle a frappé les traîtres et les conspirateurs : cette commune répète ce qu'elle a déjà dit dans plus d'une occasion, qu'elle ne tient pas aux hommes, mais à la patrie. Elle jure de nouveau de rester inséparablement attachée à la représentation nationale, et de combattre la tyrannie sous quelque forme qu'elle puisse se montrer.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Le conseil g<sup>al</sup> de la comm. d'Arras à la Conv.; Arras, en séance permanente, le 12 therm. II] (4)

En apprenant, par les papiers publics, la conjuration qui vient de se renouer à Paris, nous fumes saisis d'horreur et d'indignation, mais nos esprits, loin d'en être abbatus, en reprirent une nouvelle énergie; et, comme par une inspiration soudaine, nous réitérâmes tous le serment de vivre libres ou mourir, et de rester inébranlablement attachés à la Convention nationale, de ne jamais voir les personnes mais la chose publique. Nous prononçâmes anathème contre les nouveaux tirans qui vouloient régner sur les débris des monstres qu'eux-mêmes avoient combatus et que le glaive de la loy a sy justement frappé; Courage, législateurs, la liberté est encore une fois sauvée; vous êtes toujours dignes d'être les conducteurs d'un peuple courageux, du peuple français.

L'énergie que vous déployâtes dans cette nouvelle crise a frappée de terreur tous les ennemis de la patrie et va hâter le moment de leur entière destruction; c'est l'instant de nous réunir et de nous serrer plus que jamais; puisque l'hydre de la tyrannie a encore osé élever sa tête hideuse, elle sera écrasée; oui, législateurs, nous le jurons encore : Vive la République une et indivisible ! Vive la liberté !

DUPONCHEL (*maire*), J<sup>ph</sup> PIERRON (*off. mun.*), BIDOU (*off. mun.*), LENGLET (*agent nat.*), CAVROIS (*off. mun.*), A. LEGAY (*secrét. greffier*), BEGHIN (*off. mun.*) [et environ 20 autres signatures] (5).

(1) Pour expédition conforme délivrée par moi, greffier-commis. *Soussigné* DUCRUY.

(2) Pas-de-Calais.

(3) P.-V., XLII, 312. B<sup>in</sup>, 17 therm. (suppl.); *Audit. nat.*, n° 678; *J. Lois*, n° 677; *Rép.*, n° 226; *Débats*, n° 682, 278. Mention dans *J.S.-Culottes*, n° 534; *C. Eg.*, n° 714; *C. univ.*, n° 945.

(4) C 312, pl. 1 240, p. 29, 30.

(5) En mention marginale : à porter en son lieu suivant la notte.

[Assemblée g<sup>al</sup> des c<sup>ns</sup> de la comm. d'Arras, du 12 therm. II]

Le maire fait part aux citoyens du sujet de la convocation, qui est d'entendre une lettre écrite par le représentant du peuple Guffroy; un officier municipal donne lecture de cette lettre; elle annonce que les Robespierre et complices ont trahi la chose publique et ont tenté de perdre la liberté et d'anéantir l'égalité. L'assemblée est saisie d'un juste mouvement d'indignation. Un membre demande la parole et fait la proposition de jurer de nouveau de rester constamment unis à la Convention, de vivre libres ou de mourir, de poursuivre tous les tirans, sous quelque masque qu'ils se soient déguisés. Chacun s'écrie : *je le jure*; on fait la proposition de consigner ces sentiments et le serment dans une adresse à la Convention nationale, et de choisir en conséquence un président et deux secrétaires. Le citoyen Duponchel est proclamé président, Ansart et Pottier sont nommés secrétaires. On nomme ensuite un rédacteur de l'adresse proposée; le voeu de l'assemblée se prononce en faveur de Lenglet aîné; il se retire pour la rédaction. Pendant ce tems plusieurs citoyens montent à la tribune et prononcent des discours tendant à rallier tous les patriotes.

Un défenseur de la patrie déclare, en son nom et en celui de ses braves frères, que, quoiqu'ils soient blessés, tant qu'il restera une goutte de sang dans leurs veines, ce sera pour la République et contre tous les tirans. L'assemblée applaudit à ce mouvement généreux.

Le rédacteur donne lecture du projet d'adresse à la Convention; il est adopté avec un léger changement. On nomme de suite des commissaires pour recevoir les signatures. L'assemblée s'ajourne à 8 heures du soir

DUPONCHEL (*présid.*), POTIER (*secrét.*),  
B. ANSART (*secrét.*).

[Séance du même jour, 8 heures du soir]

L'un des secrétaires fait lecture de la rédaction du procès-verbal de la séance du matin, il est adopté sans réclamation. Un membre fait la proposition de faire réimprimer, au nombre de 4 000 exemplaires, le n° 708 du Journal intitulé *Le Messenger du Soir*, pour éclairer le peuple sur la conspiration qui vient d'être découverte; cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Un membre propose de faire une adresse aux Parisiens pour les féliciter d'avoir secondé la Convention et contribué encore une fois à sauver la liberté; l'assemblée adopte cette proposition et arrête en outre qu'elle sera rédigée sur le champ et signée par le président et les secrétaires pour être jointe au paquet adressé au président de la Convention; l'assemblée se sépare à 10 heures et demie.

DUPONCHEL (*présid.*), POTIER (*secrét.*),  
B. ANSART (*secrét.*).